

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences S.A.S.
 Service Commercial
 Marco Polo, Bâtiment B
 ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220
 790 Avenue du Docteur Donat
 06254 MOUGINS CEDEX / FRANCE

NUMERO D'APPEL D'URGENCE : 03 88 53 36 76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE PARIS : 01 40 05 48 48
 (HOPITAL FERNAND WIDAL / PARIS)

Nom du produit: **EVADE HERBICIDE**

Code produit: 43848 Date de création: Jan. 94 Référence: A9B16
 Date de révision: Juillet 05 (Section/s 14)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)**

			CAS	Nø CE
Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr (soit en équivalent acide : 20 g/l)	29 g/L	N; R50/53	081406-37-3	279-752-9
Sel de triéthylamine du triclopyr (soit en équivalent acide : 60 g/l)	84 g/L	Xi; R41-43-52/53	057213-69-1	260-625-1
Solvant hydrocarbure aromatique	<10%	Xn,N; R51/53-65-66-67	064742-94-5	265-198-5
Ingrédients inertes	q.s.p.			
Composition Code	EF1164			

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06
EVADE HERBICIDE

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante ; retirer les lentilles de contact éventuelles après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau à grande eau avec du savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

Emmener à l'air frais. Consulter un médecin.

Note au médecin

Pas d'antidote spécifique. Si un lavage gastrique est effectué, recommander un contrôle endotrachéal et/ou oesophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être mis en balance avec le bénéfice que l'on attend du lavage gastrique. Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Extincteurs à poudre. Mousse.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06
EVADE HERBICIDE

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

Méthodes de nettoyage

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer. Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger des températures extrêmes. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Aucun(e) n'est établi(e) pour le mélange.

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr : Dow AgroSciences IHG : 10 mg/m³.

Triclopyr : Dow AgroSciences IHG : 2 mg/m³ (peau).

Recommandation du fournisseur pour le solvant : 100 mg/m³

Mesures d'ordre technique

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions. Il peut être nécessaire de prévoir une ventilation d'aspiration locale pour certaines opérations.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06

EVADE HERBICIDE

Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

Protection des mains et de la peau

Pour un contact bref, aucune précaution autre que le port de vêtements propres couvrant tout le corps et de gants imperméables ne devrait être nécessaire. En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

En cas d'urgence : Utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, il est recommandé de porter des lunettes pour travaux chimiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide limpide
Couleur	: rouge/brun pâle
Densité relative (eau=1)	: 1.02 (20 deg.C) (environ)
pH	: 8.5-9.5
Point d'éclair	: 64 deg.C (Pensky Marten en vase clos)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

Matières à éviter

Produits fortement basiques, acides ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06
EVADE HERBICIDE

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion

Toxicité faible par ingestion.

DL50 par voie orale pour le rat : >5000 mg/kg.

Contact avec la peau

DL50 par voie cutanée, pour le rat : supérieure à 2000 mg/kg.

Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit.

Une exposition unique et brève peut provoquer une irritation cutanée.

Peut provoquer un dessèchement ou une desquamation de la peau.

Sensibilisation

Ne sensibilise pas la peau des cochons d'inde.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Inhalation

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance et dégradabilité

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypr :

Le processus majeur de dégradation est de nature microbienne et intervient rapidement. Rapidement hydrolysé en acide correspondant qui est ensuite dégradé. La demi-vie de la molécule mère acide dans le sol et l'eau dépend des conditions et est environ : 14-56 jours. Aucun entraînement par lessivage significatif n'a été mis en évidence ; en conséquence, il est improbable qu'il y ait contamination des nappes souterraines.

Sel de triéthylamine du triclopr :

La dégradation se fait par voie microbienne et se produit immédiatement, la vitesse dépendant des conditions.

Toxicité aquatique

Produit légèrement toxique pour les poissons dans les conditions aiguës (10mg/L <CL50 <100mg/L).

Produit modérément toxique pour les invertébrés aquatiques dans des conditions aiguës (1mg/L <CL50 <10mg/L).

Toxicité (CE50) pour l'algue verte : 1.6 mg/L.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06
EVADE HERBICIDE

Toxicité aviaire.

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr :

Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2000 mg/kg).

Sel de triéthylamine du triclopyr :

Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2000 mg/kg).

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué. Ne pas réutiliser l'emballage pour un quelqu'autre usage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque: Envoi d'échantillons par la poste interdit.

-Voies terrestres

Dénomination d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S. (Fluroxypyr / Triclopyr mixture)

Route / Rail ADR/RID	: 9	Etiquette:	9
Code de classification	: M6		
Groupe d'Emballage	: III		
Kemler Code	: 90	No. ONU	: 3082
Tremcard	CEFIC : 90GM6-III		

-Voie maritime

Dénomination d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S. (Fluroxypyr / Triclopyr mixture)

Mer - Classe OMCI	: 9	No. ONU:	3082	Etiquetage:	9
Groupe d'Emballage	: III	EMS:	F-A, S-F		
Polluant Marin	: Y (Y/N)				

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06

EVADE HERBICIDE

-Voie aérienne

Dénomination d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S. (Fluroxypyr / Triclopyr mixture)

Air - Classe OACI/IATA	: 9	No. ONU: 3082	Etiquetage: 9
Sous Catégorie	:		
Groupe d'Emballage	: III	Instr. Emball. Passager	: 914
		Instr. Emball. Cargo	: 914

Dénomination d'expédition:

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classement proposé conformément à l'arrêté du 9 novembre 2004 transposant la directive 1999/45/CE :

Symbole de danger : Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement.

Risques particuliers : Irritant pour les yeux et la peau (R36/38).
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R51/53).

Conseils de prudence : **Préparation destinée aux professionnels :**
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26).
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage (S35).
Porter des gants appropriés (S37).
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant (S57).

Préparation destinée au grand public :
Conserver hors de la portée des enfants (S2).
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux (S13).
Eviter le contact avec la peau et les yeux (S24/25).
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26).
Ne pas jeter les résidus à l'égoût ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage (S29/35).
Porter des gants appropriés (S37).
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette (S46).

Symbole de danger et phrases de risques particuliers attribués en France :

Xi - Irritant
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Juin 06
EVADE HERBICIDE

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques dans la section 2 :

R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Délai de rentrée dans les parcelles traitées

Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Étude de la Toxicité concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :

- *Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation*
- *Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux*
- *Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R36, R41, R38, R34, R35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation*
- *Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R42, R43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.*

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.